













BULLETIN DE SOUTIEN

Merci de nous renvoyer ce document accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « L'Alliance Urgences » à l'adresse suivante :

L'Alliance Urgences 138 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon France

Mon don
J'effectue un don de€.
Fiscalité Particulier: votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. En cas de dépassement de ce plafond au cours d'un exercice, vous pouvez reporter l'excédent durant 5 ans. Entreprise (assujettie à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés): votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 60 % du montant du don dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe lorsque ce dernier montant est plus élevé. En cas de dépassement de ce plafond au cours d'un exercice, l'excédent peut être reporté durant 5 ans.
Mes coordonnées*
Civilité : Mme
Nom: Prénom:
Adresse Postale :
Code Postal :
E-mail:
Téléphone:
Je fais un don au nom d'une organisation ou d'une société : Oui □ Non □
Si oui, nom de l'organisation ou de la société :
SIREN: Forme juridique:

L'Alliance Urgences est une association dont les membres sont 6 grandes organisations humanitaires de terrain : Action contre la Faim, CARE France, Handicap International, Médecins du Monde, Plan International France et Solidarités International. L'{organisation_name} a pour mission d'organiser des campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds en France, en cas de survenance d'une urgence humanitaire, ou à tout moment, pour les besoins de la constitution d'un fonds d'urgence mobilisable en cas d'urgence humanitaire. Les fonds récoltés sont alloués aux membres de l'Association en vue d'organiser l'aide humanitaire, relativement à un programme d'intervention défini par l'Association.

MERCI!

Vous disposez de plusieurs droits : d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition, de limitation du traitement de données et enfin du droit de communiquer des directives sur le sort de vos données après votre mort. Pour exercer vos droits, il suffit de vous adresser à notre Délégué à la protection des données (DPO) : dpo@allianceurgences.org. Si vous souhaitez plus d'informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité à l'adresse https://www.allianceurgences.org/politique-de-confidentialite/.

^{*}Nous utilisons vos données pour traiter vos dons, vous envoyer des reçus fiscaux et des informations sur nos actions ou bien pour faire appel à votre générosité. Vous pouvez vous opposer à notre démarche de collecte en cliquant sur le lien de désabonnement intégré dans les emails que nous vous adressons. Nous n'échangeons, ne louons ou ne vendons pas vos coordonnées à d'autres organisations, y compris aux associations membres de notre collectif. Les données que vous devez obligatoirement nous transmettre sont signalées par un astérisque.